

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie Lutte contre les pollutions Sites et Sols Pollués Basol Recherche

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Ile-de-France

Département : 77

Site BASOL numéro : 77.0045

Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 01/06/2015

Auteur de la qualification : DRIEE-IF (1080)

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : Centre EDFGDF Services Seine et Marne

Localisation :

Commune : Meaux

Arrondissement :

Code postal : 77100 - Code INSEE : 77284 (48 466 habitants)

Adresse : 18 avenue Franklin roosevelt

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie

Code géographique de l'unité urbaine : 77501 : Meaux (67 566 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	641537	2440063	Commune (centre)	

Parcelles cadastrales :

Non défini

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : PROPRIETAIRE

il s'agit

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

Qualité

Coordonnées

Gaz de France

PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 28/05/2015

Description du [site](#) :

Le terrain, situé en zone commerciale et résidentielle, d'une superficie de 8000 m², a accueilli de 1815 à 1956, une usine fabricant du gaz à partir de la distillation de la houille. Les installations de l'usine ont été démolies dans les années 70.

Actuellement, le terrain est occupé par une agence EDF GDF Services.

Description qualitative :

Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire.

La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis-à-vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquels les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.

Le site de l'ancienne usine à gaz de Meaux est en classe 2 du protocole.

De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.

Conformément aux engagements du protocole, ce site a fait l'objet d'un diagnostic initial dont les principaux objectifs sont, outre les recherches historiques et documentaires, la recherche des ouvrages enterrés, l'évaluation de l'impact du site sur les ressources locales en eaux (eaux souterraines et superficielles) et la caractérisation du sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses.

Le diagnostic effectué par un bureau d'étude à la demande de Gaz de France n'a pas mis en évidence de cuves à goudrons.

Des prélèvements de sol superficiel dans les zones découvertes suivis d'analyses chimiques ont montré qu'il n'existait pas de risque de contact direct pour les personnes fréquentant le site.

Des analyses des eaux de la nappe phréatique prélevées au moyen de trois piézomètres installés sur le site, ont mis

en évidence la présence de certains composés liés à l'activité de production de gaz manufacturé. Un programme de surveillance de ces composés a été mis en place. Le site fait actuellement l'objet d'une surveillance piézométrique depuis le début 2002.

Un projet de cession du site ayant été un moment envisagé, un diagnostic approfondi a été réalisé sur la parcelle destinée à la vente et présenté à la DRIRE en mai 2001. Ce projet a cependant été abandonné.

Les résultats de la surveillance des eaux souterraines à fin 2014 sur 2 piézomètres mettent toujours en évidence la présence de cyanures et d'ammonium, à des concentrations supérieures aux valeurs de référence pour l'ammonium au niveau d'un piézomètre aval. Aucun usage sensible des eaux souterraines n'a été identifié à proximité du site.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : PROTOCOLE GAZ DE FRANCE DU 25 AVRIL 1996

Origine de la découverte :

Recherche historique	Travaux
Transactions	Dépôt de bilan
cessation d'activité, partielle ou totale	Information spontanée
Demande de l'administration	Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
Pollution accidentelle	Autre :

Types de [pollution](#) :

Dépôt de déchets	Dépôt aérien
Dépôt enterré	Dépôt de produits divers
Sol pollué	Nappe polluée
Pollution non caractérisée	

Origine de la [pollution](#) ou des déchets ou des produits :

Origine accidentelle

[Pollution](#) due au fonctionnement de l'[installation](#)

Liquidation ou cessation d'activité

Dépôt sauvage de déchets

Autre

Année vraisemblable des faits : 1956

Activité : Cokéfaction, usines à gaz

Code activité ICPE : J1

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Travaux de traitement		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/01/2002
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	25/04/1996
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	15/06/1998
Diagnostic initial		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	15/06/1998

Un protocole, signé le 25 avril 1996 entre GDF et le ministère de l'environnement définit les modalités de gestion des 467 anciennes usines à gaz étant sous la responsabilité de GDF.

Des priorités d'intervention sont fixées selon l'importance de leur pollution et leur sensibilité environnementale.

Le présent site appartient à la classe 2 du protocole et en classe 2 de l'ESR c'est-à-dire qu'il s'agit d'un site à surveiller.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

Déchets non dangereux
 Déchets dangereux
 Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

Ammonium	Arsenic (As)
Baryum (Ba)	BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)	Cyanures
H.A.P.	Hydrocarbures
Mercuré (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Substances radioactives
Plomb (Pb)	Sélénium (Se)
Solvants halogénés	Solvants non halogénés
Sulfates	TCE (Trichloroéthylène)
Zinc (Zn)	

Autres :

Polluants présents dans les sols :

Ammonium	Arsenic (As)
Baryum (Ba)	BTEX
Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)	Cyanures
H.A.P.	Hydrocarbures
Mercuré (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Plomb (Pb)
Sélénium (Se)	Solvants halogénés
Solvants non halogénés	Substances radioactives
Sulfates	TCE
Zinc (Zn)	

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

Aluminium (Al)	Ammonium
Arsenic (As)	Baryum (Ba)
BTEX	Cadmium (Cd)
Chlorures	Chrome (Cr)
Cobalt (Co)	Cuivre (Cu)
Cyanures	Fer (Fe)
H.A.P.	Hydrocarbures
Mercuré (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Plomb (Pb)
Sélénium (Se)	Solvants halogénés
Solvants non halogénés	Substances radioactives
Sulfates	TCE
Zinc (Zn)	

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

Ammonium	Arsenic (As)
Baryum (Ba)	BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes)
Cadmium (Cd)	Chlorures
Chrome (Cr)	Cobalt (Co)
Cuivre (Cu)	Cyanures

H.A.P.	Hydrocarbures
Mercure (Hg)	Molybdène (Mo)
Nickel (Ni)	PCB-PCT
Pesticides	Plomb (Pb)
Sélénium (Se)	Solvants halogénés
Solvants non halogénés	Sulfates
TCE (Trichloroéthylène)	Zinc (Zn)

Autres : ammonium.

Risques immédiats :

Produits inflammables
 Produits explosifs
 Produits toxiques
 Produits incompatibles
 Risque inondation
 Risque inondation
 Fuites et écoulements
 Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0
 Volume (m3) : 0
 Surface (ha) : 0

Informations complémentaires :
 Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Hydrogéologie du [site](#) :

Absence de nappe.

Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

Aucune utilisation connue

A.E.P.

Puits privés

Agriculture, industries agroalimentaires

Autres industries

Autre :

Utilisation actuelle du [site](#) :

[Site](#) industriel en activité.

[Site](#) industriel en [friche](#).

[Site](#) ancien réutilisé

Zone résidentielle

Zone agricole

Zone naturelle

Espace vert accueillant du public

Équipements sportifs

Commerce, artisanat

Parking

École

Autres établissements recevant du public (ERP)

Autre : bâtiments administratifs

Impacts [constatés](#) :

Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)

Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments

Teneurs anormales dans les eaux souterraines

Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale

Plaintes concernant les odeurs

Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine

Teneurs anormales dans les sols
Santé
Sans
Inconnu
Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 01

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée
Raison :

Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance :
Arrêt effectif de la surveillance :
Résultat de la surveillance à la date du 07/10/2014 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE
Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

L'utilisation du sol (urbanisme)
L'utilisation du sous-sol (fouille)
L'utilisation de la nappe
L'utilisation des eaux superficielles
La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

[Servitude](#) d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :

Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :

Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :

Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :

Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

Acquisition amiable par l'[exploitant](#)

Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

Mise en sécurité du [site](#)

Interdiction d'accès
Gardiennage
Evacuation de produits ou de déchets
Pompage de rabattement ou de récupération
Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)

Stockage déchets dangereux
Stockage déchets non dangereux
Confinement sur site
Physico-chimique
Traitement thermique

Autre :

Traitement des terres polluées

Stockage déchets dangereux
Stockage déchets non dangereux
Traitement biologique
Traitement thermique
Excavation des terres
Lessivage des terres
Confinement
Stabilisation
Ventilation forcée
Dégradation naturelle

Autre :

Traitement des eaux

Rabattement de nappe
Drainage

Traitement :

Air stripping
Vapour stripping
Filtration
Physico-chimique
Biologique
Oxydation (ozonation...)

Autre :

Imprimer la fiche

Pour tout commentaire [Contactez-nous](#)